

Ref : CA2015/204

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 25 SEPTEMBRE 2015

DÉLIBÉRATION PORTANT APPROBATION D'ACCEPTATION DE DON

➡ le **CONSEIL D'ADMINISTRATION** de l'Université Bordeaux Montaigne, en sa séance du 25 septembre 2015 réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Paul JOURDAN,

Vu le code de l'éducation, et notamment son article L.712-3,

Vu les statuts en vigueur de l'Université Bordeaux Montaigne en vigueur,

Vu la loi n°2003-709 du 1^{er} août 2003 relative au mécénat, aux associations et aux fondations,

➡ **DECIDE d'approuver l'acceptation d'un don d'un particulier d'un montant de six mille euros (6000 €) pour l'équipe CLARE.**

Délibéré par le conseil d'administration, à Pessac, le 25 septembre 2015.

Nombre de membres présents	16
Nombre de membres représentés	4
Nombre d'abstentions	0
Nombre de suffrages exprimés	20
Nombre de votes pour	20
Nombre de votes contre	0

Le Président,

Signé

Jean-Paul JOURDAN.

Publié le : 16/10/2015

Transmis au Recteur Chancelier des Universités de Bordeaux le: 06/10/2015